1ère RÉIMPRESSION

Quatrième Session, Dix-septième Parlement, 23 George V, 1932

SÉNAT DU CANADA

BILL A.

Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets.

Nouvelle rédaction ordonnée par le Comité sénatorial des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Le Très Honorable SÉNATEUR MEIGHEN.

55347